

L'élaboration de la constitution

Par **marion1999**, le **10/11/2018** à **12:57**

Salut à tous,

je suis en L1 et j'ai une dissertation à faire sur la constitution et son élaboration. Suite à une discussion avec mon chargé de TD, j'ai décidé de traiter de la constitution écrite. J'ai fait un plan et j'aimerais beaucoup avoir votre avis, être conseillée quant à son amélioration, voire avoir une proposition d'un plan plus correct.. j'ai du mal à qualifier mes titres, je bloque un peu [smile39] Dans mon introduction, j'ai consacré une partie où j'ai expliqué et "éliminé" la constitution coutumière (Grande Bretagne) en prouvant que la constitution écrite a été le mode le plus privilégié à travers le monde, pour donc aborder la constitution écrite. Voici mon plan / Comment est établie l'élaboration d'une constitution écrite?

I - La constitution au sein d'un Etat de droit écrit

A/ L'histoire des constitutions françaises (?)

B/ ??La décision d'attribuer à un organe juridique responsable

II - L'élaboration de la constitution (aux mains du pouvoir constituant originaire précis)

A/ L'habilitation à l'établissement de la constitution

B/ La difficile révision de la constitution

Merci à tous (:

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/11/2018** à **15:17**

Bonjour

Il faut attendre au moins trois jours avant de faire remonter son sujet.

Cela est précisé dans notre charte.

C'est une question de respect vis-à-vis des autres membres.

Par **marion1999**, le **14/11/2018** à **17:03**

Salut à tous,

je me permets de faire remonter ce sujet car je n'ai pas obtenu de réponse (j'ai attendu 3 jours avant de poster à nouveau). Je suis en L1 et j'ai une dissertation à faire sur l'élaboration

de la constitution.

Je modifie mon message précédent, le thème inclue donc toutes constitutions et non pas que la française.

J'ai plusieurs idées, non inscrite en un plan défini lui-même, j'ai du mal à établir ce plan, je bloque un peu. Je sais que le sujet est vaste, on peut avoir plusieurs problématiques. Dans mon introduction, j'ai consacré une partie où j'ai expliqué et "éliminé" la constitution coutumière (Grande Bretagne) en prouvant que la constitution écrite a été le mode le plus privilégié à travers le monde, pour donc aborder la constitution écrite. Est-ce correct ? Mon chargé de TD m'a dit que si justifié, oui, je pouvais concentrer mon sujet sur la constitution écrite.

Je dois donc traiter de notre constitution mais des autres également j'imagine, et j'avoue trouver quelques difficultés pour faire un plan. Mes idées principales sont:

- Le travail d'élaboration de la constitution
- La difficile révision de la constitution
- Un modèle influençant l'élaboration d'autres constitutions (autre pays comme la constitution espagnole ayant des traits des constitutions française et allemande)
- Est-ce qu'elle est l'oeuvre du peuple ?
- Elle est élaborée, entre les mains du pouvoir constituant originaire
- Elle est difficilement révisée

Merci

Par **LouisDD**, le 14/11/2018 à 20:26

Salut

Et surtout quelle définition donner à l'élaboration d'une constitution : uniquement la phase initiale ou révisions incluses (l'aspect vivant de la Constitution)... cela incite à parler dans ce sens des raisons amenant à désigner un pouvoir constituant chargé d'élaborer une constitution (nouvelle ou une constitution qui succède à une absence de norme supérieure) et les moyens mis en place pour ladite élaboration...

Enfin moi je vois ça comme ça vos idées étant bonnes aussi, peut être plus classiques

Par **arnaud mbonguene**, le 22/11/2018 à 17:32

Bsr Mr Hérault, je Arnaud, étudiant en L3 science politique à l'université de Yaoundé2, Cameroun.

Ton sujet porte sur l'élaboration de la constitution en générale. Il ne s'agit donc pas de dire la constitution française mais de montrer comment on élabore une constitution dans un nouvel Etat.

Problématique:

Quels sont les procédés de l'élaboration de la constitution ?

I- Les procédés autoritaires de l'élaboration.

A- Le contrat.

B- La charte octroyée.

II- Les procédés démocratiques de l'élaboration.

A- L'assemblée constituante.

A- Le peuple constituant.

NB: Ce sujet peut avoir 100 corrigés parmi lesquels, celui-ci.

Par **LouisDD**, le **24/11/2018** à **11:47**

Bonjour

Merci pour cette réflexion dont le principe me plaît (voir le sujet sous l'angle du nouvel État me semble intéressant).

Cependant attention vous récidivez quant à confondre le pseudo et la région